

Compte-rendu du GT

Frais de déplacement

du 10 octobre 2014

La Direction générale a précisé la méthode de discussions pour ce GT, en rappelant les engagements qu'elle avait pris :

- ▶ Se voir avant les élections sur les frais de déplacement des élus ;
- ▶ Faire un bilan des mesures de gestion suite au GT du 15/11/2013 qui a fait l'objet d'une note du 31 janvier 2014 et d'une FAQ (Foire aux questions). Sur ce point la DG souhaitait un bilan plus tardif à un an d'exécution budgétaire. C'est la CGT qui a insisté pour que ce point soit maintenu au GT du 10 octobre.

La DG a donc proposé que l'on fasse un tour de table pour que les syndicats exposent les problèmes et difficultés rencontrés afin qu'elle apporte quelques précisions. En tout état de cause, un autre GT se tiendra sur ce sujet début 2015 quant la DG aura le bilan fonctionnel et budgétaire des directions. A l'évidence, elle travaille étroitement avec son réseau de manière suivie et approfondie.

Ordre du jour du GT :

- ▶ Tour de table sur les mesures de simplifications et l'application de la note du 31/1 ;
- ▶ Les frais de déplacements des élus ;
- ▶ Les frais de déplacements des EDR : faute de temps ce point a été reporté au GT du 17 octobre sur l'indemnitaire ;
- ▶ Messages de SPIB sur FDD CHORUS suite au GT du 23 septembre (absent lors du GT).

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Pour la CGT Finances Publiques, ce groupe de travail ne pouvait se limiter aux deux fiches envoyées d'où notre demande de voir aussi les suites du GT du 15 novembre sur FDD. Notre déclaration liminaire pose donc toutes les problématiques exprimées aujourd'hui par les collègues.

Depuis la sortie de la note sur les frais de déplacement du 31 janvier 2014, le contexte s'est considérablement tendu dans le réseau. Ce phénomène s'est encore accentué depuis la dernière bascule indemnitaire en juillet puis septembre 2014, avec la sortie du dispositif IFDD et le paiement des taux repas. Les agents sont excédés :

- ▶ **Excédés par** tous les contrôles tatillons exercés par les services de direction alors que nous souhaitons travailler dans un rapport de confiance ;
- ▶ **Excédés par** CHORUS FDD annoncé comme accélérant les remboursements de frais alors que les multiples contrôles exercés ne font que les ralentir ;
- ▶ **Excédés par** l'attitude de certains responsables locaux qui semblent prendre un malin plaisir à contredire les conclusions de nos groupes de travail ;
- ▶ **Excédés aussi** la CGT quand nous mesurons le travail fait pour de tels résultats.

« Ces mesures sont très attendues par tous » écrivait le directeur général en conclusion de la note du 31 janvier 2014. Visiblement cette attente n'est pas la même pour les agents d'une part et le réseau d'autre part. Si les premiers fondaient quelques espoirs dans nos « avancées », les seconds se sont employés à en prendre l'exact contre-pied.

La CGT se demande aujourd'hui ce que la Direction générale attend pour remettre de l'ordre dans son réseau : que le niveau d'exaspération soit tel que des débordements puissent avoir lieu ? Il



Montreuil, le 20/10/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

apparaît aujourd'hui clairement que certaines directions sont entrées en résistance contre les décisions de la DG et cela ne nous étonne guère. Pour nous le constat est alarmant et sans appel ; les agents en ont ras le bol d'être à la fois spectateurs et victimes d'un affrontement entre des départements qui sont devenus des véritables forteresses, hermétiques aux injonctions d'une direction générale qui n'arrive plus à mettre en œuvre les décisions issues de ces propres groupes de travail.

Dans un contexte de restrictions budgétaires marqué par plusieurs années de gel du point d'indice, par la dépréciation des carrières et le tassement de la grille indiciaire, par la non revalorisation des régimes indemnitaires, la question des frais de déplacement est un sujet crucial pour la CGT Finances Publiques car il pèse toujours plus fortement sur le pouvoir d'achat des personnels.

Ce contexte budgétaire est certainement une des raisons du comportement des directions locales : elles sont tenues d'appliquer des décisions alors même qu'on leur demande de réduire leurs dépenses et qu'elles n'ont pas le budget nécessaire !

Pour la CGT il est inadmissible !

- ▶ que les agents en soient de leurs frais pour aller travailler !!!
- ▶ que le barème des indemnités kilométriques soit inchangé depuis 2008 et qu'il soit différent de celui que cette même administration applique aux contribuables !!!
- ▶ que les agents continuent d'attendre des mois pour être remboursés !!!

Les collègues qui se déplacent dans l'intérêt de l'administration, pour leurs missions, pour la formation ou accomplir leur mandat de représentant du personnel, n'ont pas à y être de leur poche et n'ont pas à supporter en plus les conséquences des coupes faites dans les budgets des directions. Le contexte budgétaire et les blocages de CHORUS FDD ne peuvent et ne doivent pas conduire des directions à reporter le remboursement de frais ou à faire des choix budgétaires locaux néfastes pour les agents et les missions. Des solutions immédiates doivent être trouvées afin de régler toutes les situations en cours, et il y en a !! D'ailleurs la CGT vous alerte de plus en plus fréquemment pour vous demander d'intervenir auprès de votre réseau.

La CGT exige de la Direction générale qu'elle porte d'urgence et très fort au niveau de la Fonction publique ces revendications :

- ▶ Revalorisation du taux des indemnités kilométriques à minima à hauteur du barème fiscal de l'impôt sur le revenu ;
- ▶ Revalorisation du taux des indemnités de missions (nuitées et repas) ;

- ▶ Revoir et ajuster le dispositif de remboursement des taux repas (notamment le problème des communes limitrophes à la résidence d'affectation) ; à minima nous exigeons que les directions appliquent l'article 29 de l'arrêté du 1^{er} novembre 2006 ;
- ▶ Augmenter la part de l'employeur dans les abonnements de transport ;
- ▶ Rendre possible, pour les itinérants, l'accession aux prêts à taux zéro pour l'achat de leur véhicule qu'ils mettent à disposition de la DG, et revoir le montant de celui-ci, qu'il constitue une vraie aide, et non l'aumône !

La CGT porte régulièrement ces revendications de revalorisation de toutes les indemnités relatives aux frais engagés par les agents au niveau du ministère et de la Fonction publique.

La CGT rappelle ici des principes forts :

- L'agent ou le représentant du personnel (nous y reviendrons) qui engage des frais est en droit d'obtenir de l'administration soit une avance totale soit un remboursement juste correspondant en totalité aux frais qu'il a avancé ;
- La question des délais de route et frais engagés (indemnités kilométriques, repas et hébergement) dans le cadre de la formation, y compris avec un départ le dimanche (pour les stages d'une semaine) doit être débattue et réglée immédiatement conformément à vos engagements pris le 15 novembre ; le temps de trajet doit être pris en compte dans le temps de travail comme le stipule l'article 2 du décret 2000-815 du 25 août 2000 (c'est tout le sens de l'action menée en Hte Garonne avec remise d'une pétition de 400 signatures aujourd'hui en local) ;
- Un état de frais vérifié et validé par un Chef de service, ne doit pas être remis en cause : le remboursement est donc liquidable en tant que tel immédiatement ;
- A minima la CGT exige que les agents en mission hors de leur résidence administrative et familiale soient défrayés d'un taux repas, ce que certaines directions refusent d'appliquer ; et que l'on trouve une solution au problème des déplacements dans des grandes communes avec la prise en charge d'un taux repas si l'agent ne peut se rendre sur le lieu d'un restaurant administratif ;
- Les frais de stationnement engagés ne doivent pas être limités à un remboursement basé sur 72 heures : c'est encore obliger les collègues à payer pour travailler et réaliser des économies sur le dos des agents !

La CGT exige de revoir les modalités, suite au GT du 15/11/2013 qui tendait vers des solutions positives pour les agents, notamment leurs déclinaisons dans les directions locales s'agissant :

- Du choix résidence familiale/résidence administrative : ce doit être à l'agent de décider, après discussion avec le chef de service. Mais aujourd'hui il y a urgence à revoir ce point, notamment pour les géomètres ou vérificateurs amenés à passer ponctuellement au bureau, et pour les équipes de renfort (nous y reviendrons) ;
- De la distinction entre trajet le plus court et trajet le plus rapide et des horaires de travail dans des conditions d'exercice normales d'une mission ou d'une formation ;
- De la prise en charge, en cas de handicap, des frais de transport (notamment lorsqu'il y a transport en véhicule spécialisé non reconnu par la CRIFF) ;
- De la prise en charge des billets de train (Prem's, Loisir ou Pro) et les dépenses occasionnées par des changements de billet de dernière minute.

En plus, **FDD CHORUS, est une mauvaise simplification !**

Sur ce sujet, nous vous renvoyons à nos interventions et revendications exprimées lors du GT du 23 septembre et nous attendons des réponses de votre part.

Pour la CGT, il est **inadmissible** que l'administration puisse miser à terme sur des pertes financières des agents dans la période et vous devez trouver des solutions.

S'agissant de vos fiches :

Pour les représentants du personnel, et nous y reviendrons en détail à l'examen de la fiche qui est trop succincte, la CGT affirme encore un principe fort : tout représentant du personnel dans l'exercice de son mandat (ou un agent), qui se déplace dans le cadre d'une réunion convoquée par l'administration (réunions institutionnelles : CAP, CCP, CT, CHS, CDAS ou groupes de travail, à tous niveaux, locaux et nationaux), doit pouvoir demander des avances puis être remboursé de ses frais ; une convocation s'entend « durée de la préparation/compte-rendu, temps de la réunion et délais de route ».

In fine, tout cela est étroitement lié à votre conception du dialogue social :

- Soit vous voulez un dialogue social de qualité et vous devez y mettre les moyens, ce que revendique la CGT ;
- Soit il constitue pour vous un pénible passage obligé, qui vous conduit à afficher un irrespect des représentants qui veulent s'investir. Le message alors envoyé serait lamentable, alors même que nous sommes dans la campagne des élections professionnelles. Vous devez être clairs et transparents sur ce sujet, et affirmer votre attachement (ou détachement) à tout ce qui a trait au dialogue social.

Pour les équipes de renfort, votre fiche ne peut nous convenir.

Vous adaptez la question des frais de déplacement aux règles d'affectation (que nous avons contestées) : cela conduit à une prise en charge des frais différenciée d'une direction à l'autre (avec sectorisation...ou pas !) et à un recul pour beaucoup de collègues.

Pour la CGT les agents doivent pouvoir choisir une RAN !

Cela signifie :

- A minima, que la question de la sectorisation doit être posée en CTL dans toutes les directions et l'affectation des agents doit être confirmée en CAPL. Celle-ci ne pourrait par ailleurs être modifiée que sur saisine et avis du CTL ;

- Que les frais de déplacement doivent être considérés de la résidence familiale, à la résidence d'exercice de la mission : ériger en principe, que la résidence administrative ne peut être que le chef lieu du département, vient contredire les principes posés lors du GT du 15/11/2013. La résidence administrative doit être celle la plus proche du domicile comme cela existait dans la FGP et cela ne posait pas de problème.

Vous voulez le beurre et l'argent du beurre : des équipes à forte mobilité mais peu gourmandes en frais de déplacement ! Vous oubliez ici singulièrement que les agents mettent leur véhicule **personnel** à disposition de l'administration et que pendant que vous cherchez des économies, ils ruinent leur voiture en milliers de kilomètres...et cela vaut pour tous les itinérants.

Pour la CGT il y a urgence à ce que la Direction générale se saisisse de la question des frais de déplacement dans toutes les dimensions : de la saisie aux aspects réglementaires avec un seul objectif : un agent ne doit plus y être d'un euro de sa poche !

La CGT vous demande de programmer rapidement un autre GT car à l'évidence celui-ci ne suffira pas à examiner l'ensemble des problématiques posées.

De même la question des FDD est étroitement liée à celle des régimes indemnitaires. Pour la CGT, il est urgent de connaître la méthode et le contenu des prochaines discussions. Certes, il reste à voir la question de la prime Accueil et de la prime de caisse, des A+, mais nous voulons rapidement avoir une discussion sur le basculement dans les nouveaux RI.

Pour rappel, le Directeur général avait affirmé 0€ de perte pour les personnels avant/après. Mais ce n'est pas ce que certains agents B et C ont vu sur le bulletin de paie de juillet. Il y a donc besoin d'en discuter et de voir ce qui doit être corrigé si besoin et à l'évidence mieux informer les agents qui n'ont pas perçu que le RI doit s'apprécier sur l'ensemble de l'année.

➡ **L'administration** se dit consciente du contexte budgétaire et relève une augmentation dans les directions des frais de déplacements. Tout cela sera à regarder lors du bilan à faire.

Sur la bascule des régimes indemnitaires, avec la sortie du dispositif IFDD/IST, nous aurons encore des discussions lors des deux prochaines RTA indemnitaire :

- 17 octobre : RI Domaine, ACF transposition et GMR, ajout sur ACF contraintes particulières, TCA/CSA Toulouse ;
- 4 novembre : Prime accueil, Prime de caisse (objectif de la verser avant la fin 2014), IFDD trimestrielles (BII de la DNEF et BCR), A+ mesures à titre personnel, garantie en faveur des comptables.

Le régime indemnitaire des inspecteurs « encadrants » fera l'objet de discussions en 2015.

Par contre la question des délais de route (demande forte de la CGT) dans le cadre de la formation ou de missions ne pourra être vue avant 2015. La DG fera un GT déplacement/temps de travail.

➡ **La CGT Finances Publiques** a rappelé que nous étions demandeurs d'un GT rapidement car nous avons trop de remontées du terrain alors que nous avons facilité (dans le cadre réglementaire) la prise en charge des FDD. Si nous comprenons la volonté de la DG de faire un bilan avec une vision budgétaire sur un an, nous avons souligné qu'il sera difficile de le faire objectivement alors même que des directions refusent certains remboursements : que feront remonter à la DG ces directions ?

En attendant la CGT a des cas concrets et demande régulièrement à la DG de les régler (quelques exemples ont été donnés en GT) : il y a donc bien urgence à revoir le dispositif et surtout à exiger du réseau qu'il applique les décisions prises et a minima qu'il respecte les textes !

- Sur FDD CHORUS : beaucoup d'états de frais sont encore bloqués et des directions annoncent des remboursements en 2015. Il faut régler immédiatement !
- Sur la bascule des nouveaux RI avec la sortie des IFDD : des directions ne veulent pas payer des taux repas alors même que les agents ont basculé dans le régime de droit commun des frais de déplacements ! Là aussi il faut régler et discuter du dispositif !
- Sur le temps de trajet et le temps de travail : là la CGT ne comprend pas. La DG devait faire des annonces dès le GT du 15/11 et semble-t-il, elles devaient être positives pour les agents. Et depuis, RIEN, on a pris un an dans la vue ! Pourquoi vous repoussez à 2015 ?

Sur les IFDD trimestrielles, le sujet est complexe et il faudra regarder attentivement la réalité des missions des BII de la DNEF et des BCR. La CGT vous a déjà transmis des éléments sur le sujet.

Sur le Domaine, la CGT rappelle les engagements du DG : les règles de gestion, le régime indemnitaire et la mission, devaient être examinés lors d'un GT afin d'avoir une vision d'ensemble du dossier. Nous y reviendrons lors des prochains GT.

Sur les prochains GT Indemnitaire, la CGT a souligné que les ordres du jour seront bien chargés et qu'il faudra prendre le temps des discussions.

En conclusion de ce tour de table, la CGT a déclaré que pour avancer et faire un vrai bilan :

- Tout le réseau doit pratiquer de la même manière et arrêter les « tracasseries » en direction des agents qui attendent un juste remboursement de leurs frais ;
- Tout le réseau doit respecter les décisions prises au niveau national ;
- La question du temps de trajet/temps de travail (particulièrement pour la formation !!) doit être vue plus rapidement.

Un prochain GT doit être programmé après les élections afin de revoir ce dossier brûlant.

Fiche 1 et 2 :

Les frais de déplacement dans le cadre de l'exercice d'un mandat d'élu national et local

➡ Intervention de la CGT :

Tout d'abord la CGT a précisé que nous devons examiner les conditions de prise en charge des FDD pour les représentants du personnels, dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'élu en CAPN et CCP, mais aussi ceux des représentants ou experts des organisations syndicales qui participent au CTR, au CTM, au CNAS, au CHSM et aux groupes de travail nationaux et se décliner à l'identique pour les instances locales CTL et CAPL. Nous avons depuis plusieurs mois des remontées du terrain qui soulèvent des difficultés voir des reculs dans la pris en charge des frais des représentants.

Comme nous l'avons dit dans notre DL, **la CGT réaffirme des principes forts** :

- L'administration doit prendre en charge les frais engagés par ces personnels dès lors qu'ils sont convoqués dans le cadre de réunions institutionnelles ou pour des groupes

de travail. La convocation s'entend dans son ensemble soit la durée de la préparation/de la réunion/du CR ; et cela vaut autant pour les réunions au niveau national qu'au niveau local. Votre fiche sur le mandat d'élu local doit retirer la notion de « le cas échéant » et votre proposition pour un élu affecté à l'EDR ;

- Nous n'accepterons aucun recul sur les conditions de prise en charge des suppléants et des experts qui sont le fruit de discussions antérieures et d'engagements pris dans le cadre du fonctionnement des CAPN et CCP ;
- La suspicion et les comportements de certaines directions qui recherchent systématiquement les abus sont incompréhensibles et injustifiés. Aucun agent ne va inventer qu'il va à l'une de ces réunions. Cette situation doit donc s'arrêter : si l'élu avance il doit être remboursé ;
- Et pour la CCP nous exigeons que les directions fassent les avances totales de tous les frais : ce n'est pas concevable que ces élus, compte-tenu du niveau de leur rémunération, attendent plusieurs mois leurs remboursements de frais comme c'est trop souvent le cas pour le mandat actuel !

Tout cela est étroitement lié à la question du dialogue social et c'est une question de fond :

- soit vous voulez un dialogue social de qualité et cela exige des moyens et il y a un temps minimum et incompressible à respecter , particulièrement pour les CAPN et CCP car on parle là du droit à la défense des personnels ; et personne n'a intérêt à ce qu'il n'y ait pas de préparation des réunions que ce soit une CAP, un CT, CHS, CDAS ou groupe de travail ; il suffit de voir aussi certains ordre du jour des CTL pour comprendre qu'un temps de préparation collectif est indispensable ;
- soit vous ne reconnaissez pas les représentants syndicaux et les élus du personnel et leur investissement alors même que nous sommes dans la campagne des prochaines élections professionnelles. Un tel affichage conduirait à décourager ceux qui souhaitent s'investir dans ce futur mandat.

Le régime « grand voyageur » et la dégressivité : là aussi pour la CGT il n'est pas concevable qu'un élu, lors de longue CAPN, obtienne une prise en charge inférieure aux frais d'hébergement engagés. La quasi-totalité des directions l'a bien compris : donc il faut laisser une mesure de souplesse par rapport au décret. C'est possible de faire dans FDD CHORUS un ordre de mission par semaine !

La catégorisation des billets : la maîtrise des coûts par les directions ne peut conduire à mettre en difficulté les élus aux CAPN et CCP, régulièrement confrontés à des modifications de calendrier des réunions et/ou à l'arrivée tardive des convocations. Dans ce contexte l'achat de billets Prem's doit être banni, a minima ce doit être les billets « loisirs ». La prise en charge par l'administration du coût d'un changement de

billet doit être réaffirmée.

De même lorsque l'avion est moins onéreux que le train, ou lorsque la 1^{ère} classe est moins onéreuse que la 2^{ème} classe, le choix doit être laissé à l'agent et l'administration y gagne.

Les frais de parking : pourquoi limiter à 72 heures les frais de stationnement ; pour les élus aux CAPN les déplacements sont fréquents sur une semaine et à défaut l'agent demandera des remboursements de taxi forcément plus onéreux. Il faut trouver un juste équilibre !!

Les avances de frais : ce dispositif est régulièrement rappelé aux directions avec le calendrier des CAPN et CCP. Pourtant il y a toujours et encore des dysfonctionnements liés aux changements de date du calendrier, à la complexité maintenant de CHORUS FDD qui veut des justificatifs et qui décourage les élus ou encore à la mauvaise volonté de certains service RH ! Cette situation est intolérable, particulièrement pour les CCP dont les seuls frais engagés dépassent régulièrement la rémunération mensuelle : c'est encore plus inadmissible !!

La DG doit prendre toutes les dispositions pour que chaque représentant bénéficie de l'avance, et porter une attention particulière aux populations les plus exposées financièrement dans leur mandat !!

La prise en charge par les directions :

- le remboursement doit être total par la DG pour les CAPN et CCP mais aussi pour toutes les réunions convoquées à l'initiative de l'administration. Les directions locales n'ont pas à prendre en charge les frais du dialogue social national alors même qu'on leur réduit leur budget de fonctionnement : cela explique d'ailleurs les réticences ou blocages de certaines directions ;
- un budget prévisionnel pour les CAPN et CCP peut être élaboré au vu du calendrier et le budget attribué en amont aux directions concernées ;

les conditions de prise en charge pour les réunions hors DGFIP, CTM et GT, CHSM et CNAS doivent être clarifiées.

FDD CHORUS : Les demandes d'avances et leur saisie dans FDD Chorus sont très compliquées et les élus ou agents y renoncent. C'est un vrai problème mais les directions ne le voient pas d'un mauvais œil (ça leur donne du délai..). Il faut améliorer le système de Chorus qui exige lors de la saisie une pièce justificative alors que souvent les élus n'ont que le calendrier des CAPN/CCP mais pas les convocations. Il faut améliorer le système !!

➡ Les réponses de la DG :

L'administration a apporté quelques précisions :

- Les décrets et arrêtés de 2006 prévoient trois types de

déplacements : missions – tournée – intérim (en métropole et hors métropole) et les stages de formation. Les textes et circulaires précisent ensuite les populations qui entrent dans ces cadres. Les élus aux CAPN et CCP entrent donc dans le cadre d'un ordre de mission ; la DG s'engage toutefois à faire une analyse juridique du décret (demande d'une autre OS) ;

- Pour les CAPN et CCP, le dispositif de tuilage des élus s'appliquera sans difficultés comme lors des mandats précédents ;
- Sur les billets de train, encore une fois la DG précise qu'elle a bien dit et écrit qu'elle ne recommandait pas de prendre des billets « prem's » et que le remboursement devait être total s'il y a des surcouts liés à des échanges ;
- Pour les experts, la DG les convoque, ils sont donc pris en charge dans les conditions du décret ;
- Sur les 72h de parking, la DG respecte le décret mais regarde si mesure de souplesse possible ;
- Sur le régime « grand voyageur » et la dégressivité : la DG a considéré tous les élus comme pouvant bénéficier de ce régime mais la dégressivité est prévue dans le décret au regard de la notion de mission interrompue (le week-end). Par contre c'est impossible de la faire pour les experts car on ne peut anticiper de leur présence, le choix des experts étant laissé aux organisations syndicales (demande d'une autre OS pour des « grands experts ») ;
- Les avances dans FDD CHORUS peuvent être faites uniquement sur la base du calendrier ;
- Le choix du mode de transport peut effectivement être apprécié au cas par cas, lorsque c'est moins onéreux, et la DG le fait déjà. C'est une mesure de simple intelligence !

Sur les droits et la prise en charge des frais des élus ou représentants dans les différentes instances ou réunions, la DG a précisé qu'elle avait déjà apporté de la souplesse dans le cadre du dialogue social :

- Les autorisations d'absence (article 15) comprennent la durée de la réunion, la durée pour la préparation/compte rendu, et les délais de route (si besoin) ;
- La prise en charge des frais est totale pour les instances nationales (CAPN, CCP, CTR) sur la durée de l'ASA 15 ;
- Pour les instances locales, la DG compte-tenu de l'intervention forte de la CGT, s'engage à faire une expertise de ce qui se fait dans les directions et reviendra vers les syndicats lors d'un prochain GT.

Infos de la DG sur FDD CHORUS :

Suite au GT du 23/9/14 et aux demandes des syndicats, la DG a apporté les précisions suivantes :

- L'outil de formation : un travail de simplification des modules de l'e-formation est en cours ;
- Un film pédagogique de présentation de l'outil sera mis sur Ulysse et accessible par l'e-formation ;
- Un travail de simplification de l'Outil FDD CHORUS a été engagé et intensifié.

Le prochain groupe de travail aura lieu maintenant en 2015 mais en attendant, la CGT Finances Publiques vous invite à nous transmettre toutes les difficultés que vous rencontrez afin que nous intervenions auprès de la Direction générale.

La CGT Finances Publiques est intervenue sur tous les aspects en lien avec le régime indemnitaire et sur les FDD des EDR lors du GT du 17 octobre.

